



ANNEXE 1: INFORMATIONS SPECIFIQUES A LA FICHE-ACTION 3

Soutenir les actions culturelles et patrimoniales qui créent du lien social

Transmettez l'original au GAL de l'Est et conservez un exemplaire.

PRESENTATION DES ACTIONS ET COÛTS ADMISSIBLES POUR LA FICHE ACTION 3

Possibilité de cocher plusieurs cases

	Actions	Coûts admissibles	Conditions
<input type="checkbox"/> Action 1	Transmission des savoirs et savoir-faire traditionnels	Coûts de construction, de rénovation (réhabilitations de construction) et d'aménagement de biens immeubles	<p>Les frais de déplacements seront pris en charge selon les modalités définies par le comité de programmation.</p> <p>Montant total maximum pour les projets de manifestation et de fêtes locales : 50 000€.</p> <p>Montant total maximal projet d'investissement : 50 000€</p> <p>Seuls les projets d'aménagements de sites qui prévoient une interprétation des patrimoines sont éligibles.</p> <p>Les dépenses de rémunération et les coûts indirects (15% des dépenses de rémunération) sont éligibles uniquement pour les associations.</p>
<input type="checkbox"/> Action 2		Coût lié l'auto-construction pour les constructions traditionnelles	
		Coûts d'achat d'équipements et de matériels lié à l'activité	
		Coût liés aux actions de valorisation	
		Coûts liés aux actions de sensibilisation et de communication	
		Dépenses de rémunération et frais de déplacement, d'hébergement, de restauration du personnel direct;	
		Coûts indirects	
	Prestations de services et études préalables pour la mise en place de l'action		

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS SPECIFIQUES A L'ACTION 1 :**Programme d'action prévisionnel :**

N°	Intitulé action	Descriptif de l'action	Livrables produits (s'il y a lieu)	Lieu et date de l'action

Public cible :

Pour les actions d'animation et de sensibilisation avec rémunération (association) :

Nom de l'intervenant et/ou de la structure	Qualification

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS SPECIFIQUES A L'ACTION 2 :**Pour les projets d'aménagement de sites : Présenter les modalités d'interprétation du patrimoine prévues :**

Pour les projets d'aménagement de sites, préciser les modalités d'entretien: (plan d'entretien)

Les frais d'entretien sont-ils bien prévus au budget de votre structure ?

- Oui
 Non

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS ACTION 1 et 2 :

Compléments d'informations pour la création d'outils de communication

Préciser le programme de diffusion :

Type d'outil de communication créé (livrable)	Durabilité/modalités d'animation (exple : mise à jour site internet)

MONTANT ET TAUX D'AIDE

		Bénéficiaires
Actions 1 et action 2	<input type="checkbox"/> 100 %	Associations loi 1901
	<input type="checkbox"/> 80%	Collectivités et leurs groupements, établissements publics et chambres consulaires

Plafond : 20 000 € d'aide LEADER (FEADER +CPN) pour les projets évènementiels.

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES A FOURNIR A L'APPUI DE VOTRE DEMANDE

Pièces	Pièce jointe	Pièce déjà fournie au service instructeur	Sans objet
Pour l'action 1			
Pour les dépenses de rémunération : fiche de poste ou curriculum vitae des intervenants	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pour l'action 2			
Pour les dépenses de rémunération : fiche de poste ou curriculum vitae des intervenants	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

INDICATEURS POUR LA PERIODE DU _____ AU _____

Indicateurs de réalisation	unité	Valeur cible prévisionnelle en fin de projet (solde dossier)	Sans objet
Nombre d'action de transmission des savoir et savoir-faire et des richesses historiques, naturelles et culturelles réalisées	U		<input type="checkbox"/>
Nombre d'outils de communication et de sensibilisation créés	U		<input type="checkbox"/>
Nombre d'actions évènementielles soutenues	U		<input type="checkbox"/>
Nombres d'acteurs engagés dans les démarches de transmission des savoirs, savoir-faire et des patrimoines,			
Nombre d'action bénéficiant principalement aux jeunes	U		<input type="checkbox"/>

Indicateurs de résultat	unité	Valeur cible prévisionnelle en fin de projet (solde dossier)	Sans objet
Nombre d'habitants bénéficiant de services ou infrastructures nouveaux ou améliorés	U		<input type="checkbox"/>
Nombre d'emplois créés	U		<input type="checkbox"/>

L'atteinte des cibles sera vérifiée à la demande de solde ; des justificatifs pourront être demandés.

Fait à _____, le _____

Signature(s), qualité(s) et état(s) civil(s) du demandeur ou du représentant légal ou délégué (*visé en page 1*):
En cas de délégation de signature, veuillez impérativement remplir une attestation de délégation.

Cachet du demandeur

ANNEXE 2 : PRINCIPES DE SELECTION DE LA FICHE-ACTION 3

Soutenir les actions culturelles et patrimoniales qui créent du lien social

Transmettez l'original au GAL de l'Est et conservez un exemplaire.

PRINCIPE ET CRITERE DE SELECTION DES OPERATIONS

Les principes et les critères de sélection s'appliquent aux dossiers ayant satisfait les conditions d'admissibilités. Les opérations seront notées via la grille de sélection qui contiendra les critères ci-dessous. Les opérations dont la note sera inférieure à une note minimale seront rejetées.

Critères de sélection fiche-action 3:

Principe de sélection de l'opération	Critères de sélection de l'opération	Justifier ou commentaire
Valorisation du patrimoine naturel/culturel		
Sensibilisation et transmission de connaissance		
Public cible		
Dimension du projet		
Localisation du projet (zones éloignées, zones isolées, autres)		
Durée de vie de l'outil de communication créé		
Diffusion de l'outil de communication		

